

## Conseil des Habitant-e-s de Lancy

Rapport public séance n°2

4 novembre 2023, Grange Navazza

-

# Table délibérative "Espaces publics"

Le Conseil des habitant-e-s se poursuit avec dynamisme et intérêt à Lancy ! Les participant-e-s se sont réuni-e-s ce samedi 4 novembre pour une deuxième journée de délibération. La matinée était dédiée à l'audition de deux experts de la thématique, afin de renforcer les connaissances des participant-e-s sur le sujet de l'espace public. L'après-midi avait pour but de formuler une première version de propositions pour la commune, en fonction des préoccupations des habitant-e-s. Pour ce faire, les participant-e-s ont d'abord délibéré pour sélectionner 4 sujets de travail qui regroupent leurs différents intérêts, ainsi que des critères guidant l'élaboration de leurs propositions. Divisés en 4 petits groupes selon les 4 sujets de travail, les participant-e-s ont ensuite élaboré un premier lot de propositions pour chaque sujet. Selon la méthode du World Café, plusieurs rotations se feront la séance prochaine afin que chaque petit groupe travaille sur chacun des 4 sujets, modifiant et complétant les propositions existantes, qui seront ensuite adoptées (ou non) par l'ensemble du groupe en plénière.

## 1. Identification des questions à poser aux expert-e-s

Les deux premières séances du Conseil des habitant-e-s permettent l'audition de différents expert-e-s, aux profils variés, afin que les participant-e-s aient une vision globale de la thématique et de ses enjeux. Pour rappel, lors de la première journée du Conseil des habitant-e-s, les participant-e-s avaient auditionné un responsable communal du service des affaires sociales et du logement (qui remplaçait ses collègues du service de l'aménagement du territoire, non-disponibles), mais également une paysagiste, parmi nombreuses expériences architecte qui ses professionnelles a notamment dirigé le service d'aménagement urbain et de la mobilité de la Ville de Genève.

Cette deuxième journée a commencé par l'audition de deux experts sur le sujet de l'espace public :

- Matthias LECOQ, chercheur associé à l'Institut de Gouvernance de l'Environnement et Développement Territorial de l'Université de Genève ; chercheur associé au Centre d'Etudes Métropolitaines et Communautaires de Lima (Pérou) ; fondateur du collectif La Fabrique de l'Espace é Genève. Il s'engage dans des projets d'urbanisme expérientiel visant à encourager la participation du public dans la création de la ville.
- Luca PIDDIU, assistant d'enseignement et doctorant au sein de l'Institut de Gouvernance de l'Environnement et Développement Territorial de l'Université de Genève ; chargé de recherche pour le projet DEVCOOP qui vise à promouvoir le développement de la coopérative d'habitat dans le Grand Genève. Ses domaines de recherches et d'intérêts sont les modes de vie urbains, les biens communs urbains et l'aménagement territorial régional.

Sur la base des résultats de la première journée (les rapports publics, disponibles en ligne, ont été imprimés et distribués aux participant-e-s), les participant-e-s ont été invité-e-s à réfléchir en petits groupes à des questions supplémentaires qu'ils/elles souhaitaient poser aux experts du jour en fonction de leur champ d'expertise. Voici les questions qui sont ressorties :

- Comment assouplir la rigidité du système ? (entre le niveau communal, cantonal et fédéral)

- Par quel moyen peut-on informer au mieux chaque citoyen des projets d'aménagement dans l'espace public ? (flyer pour signaler des travaux)
- Comment dynamiser et favoriser l'initiative individuelle et collective ?
- Comment organiser un projet artistique dans l'espace public ? (démarches, autorisations, occupation). Exemple : fresque sur immeuble, graffiti
- Quelles possibilités d'action pour la commune dans les projets cantonaux et fédéraux ?
- À Lancy, quel est le ratio d'arbres replantés pour 1 arbre coupé ?
- Comment / Est-ce pertinent d'aménager des espaces de réunion couverts dans l'espace public ?
- Comment convaincre ses copropriétaires de planter un arbre ? (VS intérêts personnels)
- Pensez-vous que les baisses de l'éclairage public sont pertinentes pour la sécurité de la mobilité douce ?
- Est-ce que les décideurs politiques habiteraient dans les quartiers densifiés et bétonnés à l'extrême ?
- Contrairement aux promesses politiques, y a-t-il une réelle volonté de reverdir le territoire urbain ?
- Quelle est l'influence d'une démarche participative sur les organes politiques communaux ?
- Existe-t-il des structures de lieu public adapté à tous les âges (pour faciliter les contacts intergénérationnels et « inter-intérêts ») ? (structures à l'intérieur et à l'extérieur)
- Quels sont les facteurs améliorant le bien-être et la cohésion sociale les plus importants à prendre en compte ?
- Quels sont les retours des projets expérientiels ? Différence entre les pays ? Structure tactique ? (question dirigée à M. Lecoq)
- Est-ce que le citoyen lambda peut avoir un réel impact sur son espace public ?

# 2. Audition des experts

Les participant-e-s ont ensuite accueilli les experts du jour, M. Matthias LECOQ et M. Luca PIDDIU, pour qu'ils répondent à leurs questions.

Ils ont tout d'abord discuté des enjeux politiques de l'aménagement de l'espace public. En effet, aménager l'espace public est complexe en raison de la pluralité des intérêts qu'il s'agit de satisfaire dans les limites géographiques de l'espace public. Ceci implique une nécessité d'arbitrage : c'est-à-dire qu'en promouvant un certain projet, cela implique

nécessairement d'en limiter d'autres. L'aménagement de l'espace public dépend donc de la priorisation des différents usages de l'espace public. Suite à cela, les experts ont répondu aux questions concernant les possibilités d'action des citoyen-ne-s lambdas dans l'aménagement public. Certains aspects de l'aménagement peuvent être difficile d'accès pour les citoyen-e-s, en raison de l'expertise qu'ils nécessitent, mais également des utiliser, les régulent (matériaux à règlements qui environnementales, éclairage, etc...). C'est pourquoi M. LECOQ a conseillé aux habitant-e-s de se concentrer sur ce qu'il appelle « les marges ». Il s'agit de tous les aspects qui ne seront pas traités dans le projet d'aménagement (signalétique, activités proposées, concernant les usages au sein de l'espace). En somme, il s'agit des aspects qui ne régissent pas la morphologie de l'espace, mais qui définissent cet espace au travers de l'usage qui en est fait. Les participant-e-s ont également été encouragés à envisager des projets (notamment artistiques) éphémères dans l'espace public. D'une part, ceci est souvent très bien accueilli et facilité par les communes, qui sont friandes de nouveaux projets. D'autre part, un projet éphémère est souvent plus facile à mettre en place pour les initiant-e-s, car s'engager à entretenir l'espace public sur le long terme est complexe et demande beaucoup de ressources.

Finalement, afin d'encourager la participation citoyenne, les experts ont insisté sur le fait qu'il est important de se rendre dans les espaces qui sont familier à la population, en respectant les dynamiques qui y sont déjà présentes. Ils ont également indiqué qu'il existe différentes formes de participation politique, plus ou moins conventionnelle. Par exemple, le fait de se réunir entre voisin-e-s et de discuter d'enjeux publics est déjà une forme de participation politique. De plus, afin d'encourager la participation citoyenne, il est important de valoriser les expériences participatives qui ont été réalisées (par exemple le Conseil des habitant-s), pour donner envie et attirer d'autres habitant-e-s à y participer.

Enfin, avant de partir, les experts ont laissé deux messages clés aux participant-e-s. D'une part, l'espace public est fondateur de la manière dont on vit sur une commune, ce n'est pas uniquement un espace fonctionnel. D'autre part, il est important de prendre connaissance des différentes phases de l'aménagement public et des possibilités d'action qu'elles comportent pour la société civile (consultation, évaluation, etc...), afin d'avoir un impact sur l'espace public en tant que citoyen.

À la fin de ce riche échange, les participant-e-s ont identifié les informations qu'ils/elles considèrent comme étant importantes à retenir pour la suite des travaux :

- Plateforme participative pour soumettre, valider des idées ou des changements (sous la forme de QR code sur le lieu avec les informations nécessaires / formulaires papiers et stylos à disposition)
- Insister sur les espaces modulaires temporaires
- Il est possible pour un simple citoyen d'intégrer un jury pour juger un concours d'architecte d'espace public
- Il existe un aménagement en pierres / béton « modulable » au bord de l'Arve, rive gauche, amont du pont de St-George
- On peut plus facilement agir sur les « marges » de l'espace public (signalétique = fléchage vers parking, WC, ajout toilettes sèches, mobilier non-fixé)
- Il est plus judicieux d'adapter l'existant, idéalement avec de l'aménagement éphémère (toit couvert, parasol, chaises)
- C'est une responsabilité de tout un chacun de participer aux démarches offertes par les autorités communales / cantonales
- Ne pas négliger les aspects informels et humains, qui ne sont pas dans les manuels et pas mesurables en termes de « quantitatifs »
- Les aménagements ne devraient pas figer la vie, la spontanéité
- Ambitieux sur les propositions en restant conscients des limites imposées par l'arbitrage
- Circonspect sur la consultation de la population avant mise en place des PLQ (plans localisés de quartier)
- Il faut permettre aux habitants d'utiliser au maximum les espaces publics, de les personnaliser avec notamment des projets éphémères, et il ne faut pas négliger l'information quant à ces règles
- Il faut éviter de créer un espace pour amener les gens, il faut plutôt adapter les espaces déjà utilisés pour leurs utilisateurs
- Il faut plutôt améliorer l'usage de l'existant et travailler sur les marges car il est difficile de créer des aménagements

# 3. Identification des sujets à approfondir pour faire des propositions communales

Sur la base des connaissances acquises jusqu'à présent, les participant-e-s ont formulé les sujets à approfondir et sur lesquels ils/elles feront des propositions pour la commune. Ils/elles ont ensuite partagé ces différents sujets en plénière, et les ont collectivement regroupés en 5 différents sujets centraux pour l'espaces public. Après délibération en plénière et un vote

durant lequel chaque participant-e a pu voter pour les 3 sujets qui lui paraissent les plus pertinents, 4 sujets ont été identifiés : la communication interactive entre les habitants et la commune ; l'aménagement ; un espace public intergénérationnel et intercommunautaire ; et la sécurité. En petits groupes, les participant-e-s ont ensuite élaboré une phrase descriptive pour chaque sujet.

# A. Communication interactive entre les habitants et la commune

Phrase descriptive: Communication interactive et dynamique entre les habitant-e-s et les administrations. Il est important de permettre à la population d'exprimer ses souhaits, préoccupations et besoins en amont et en aval des projets.

Résultat du vote : 18 votes

Propositions de sujets regroupées sous ce sujet:

- Information mutuelle entre la commune et les citoyens
- Améliorer la communication entre la commune et les citoyens (dans les 2 sens)
- Plateforme participative pour soumettre et valider des idées et des changements
- Un ou plusieurs citoyens ont aussi des bonnes idées quant à l'aménagement d'espace vert ou convivial. Qu'ils soient consultés et écoutés
- Partager ses idées pour améliorer l'espace public
- Faciliter la communication entre citoyens et la mairie pour les petits problèmes embêtants (ex : un lampadaire ne marche plus)
- Développer la signalétique dans l'espace public (travaux davantage pérenne)
- Informations sur les projets d'aménagements de la commune
- Inclure et stimuler davantage toute la population de façon pérenne
- Permettre à la population d'exprimer ses besoins et envies en amont des projets

#### **B.** Aménagement

Phrase descriptive: Aménagement de tous les espaces publics de façon à les rendre attrayants, évolutifs et durables. C'est important parce que les habitant-e-s d'aujourd'hui et de demain doivent s'y plaire, avoir envie de s'y rendre, être capable d'en profiter été comme hiver. Le côté modulable

permettra en tout temps l'adaptation du lieu et minimisera les contraintes économiques.

Résultat du vote : 16 votes

Propositions de sujets regroupées sous ce sujet :

- Réfléchir les espaces pour l'été et l'hiver
- Adaptation au réchauffement climatique
- Durabilité
- Anticiper les problèmes dus au changement climatique
- Espace évolutif et changeable
- Améliorer les espaces existants en fonction de leur usage
- Rendre l'art plus présent dans l'espace public
- Colorer l'urbain
- Favoriser des « espaces libres » (aménagements « naturels » sans structures lourdes (petite forêt, prairie, cheminement)

#### C. Espace public intergénérationnel et intercommunautaire

Phrase descriptive : Un espace public pour tous et toutes, pour toute heure (du jour, de la nuit, de la vie). C'est important pour favoriser l'entente et la convivialité intergénérationnelle et intercommunautaire.

Résultat du vote : 19 votes

Propositions de sujets regroupées sous ce sujet :

- Rassembler les générations
- Favoriser l'intergénérationnel
- Implication des habitants dans l'usage de l'espace public
- Convivialité d'un espace public
- Intergénérations, aménagements adaptés (WC, bancs, bancs mobiles)

#### D. Sécurité

Phrase descriptive: Renforcer la sensibilisation afin de prévenir et atténuer les éventuelles tensions par la présence de personnes formées et dédiées (TSHM – pairs). C'est important parce que cela permet la résolution efficace et proactive en amont de conflits potentiels.

Résultat du vote : 6 votes

Propositions de sujets regroupées sous ce sujet :

- Présence discrète des municipaux (médiateurs, APM police municipale, EHM éducateurs hors mur)
- Favoriser la cohabitation des usagers de la route
- Assurer la sécurité pour tous et pour toutes au sein de la ville

#### Sujet non-retenu:

"Autonomie communale par rapport au canton" (0 votes)

#### 4. Identification de critères

Les participant-e-s ont ensuite collectivement identifié 12 critères qui guideront la formulation des propositions pour la commune :

- Évolutif, flexible et à usages multiples
- Économiquement viable
- Collaboratif avec les communes voisines
- Propositions claires et concises
- Source de l'enthousiasme et de la joie
- Embellissant
- Faisable et réaliste
- Simple et rapide à mettre en œuvre
- D'utilité et d'intérêt général
- Inclusif et accessible à toutes et tous (au sens numérique, physique et informatif)
- Durable (au sens de la protection de l'environnement)
- Innovant

# 5. Formulation des propositions à la commune

La dernière étape de la journée a été la formulation d'une première version de propositions pour la commune. Pour ce faire, les participant-e-s se sont réparti-e-s en 4 groupes. Chacun de ces groupes s'est vu attribué une des 4 sujets précédemment sélectionnées et avait pour consigne de formuler des propositions, en tenant compte des 12 critères identifiés ci-dessus. Les premières propositions des différents groupes sont détaillées ci-dessous. Lors de la prochaine séance, chaque groupe traitera à tour de rôle chacun des 4 sujets, en analysant et retravaillant les propositions des groupes précédents.

#### A. Communication interactive entre les habitants et la commune

- Mettre au point une application mobile pour les lancéens, qui incluraient les fonctionnalités suivantes :
  - Le citoyen peut signaler des demandes ou commentaires à la commune. Les autres citoyens peuvent réagir et/ou le commenter (ex : une fontaine ne fonctionne pas bien)
  - La commune informe des projets d'aménagements. Le citoyen peut s'abonner aux nouvelles d'un ou plusieurs quartiers ainsi que de thèmes précis
  - Les Lancéens peuvent proposer des activités auxquelles d'autres lancéens peuvent s'inscrire. Les règles et usages de voisinage doivent être respectés. La commune modère en fonction du nombre de personnes, du lieu, du jour, de l'heure et de l'activité.
  - Les associations, le lancéen, la maison de quartier etc.. doivent promouvoir l'application et mettre en lumière certains évènements et activités proposées.

#### B. Aménagement de l'espace public

- Éclairage public :
  - Expositions lumineuses (projections, illuminations) dans les passages sous-voies et lugubres, avec détecteurs de mouvements.
  - Modification de l'éclairage public en faveur de systèmes à détection de mouvement
- Mesures hivernales :
  - Créer des ilots de sécheresse (= au sec) couverts, éphémères, en saison hivernale, un peu abrités du vent, avec tables, bancs, et décorés de graffiti
  - Développer des contrats d'utilisation des espaces intérieurs privés de la commune par des associations et collectifs

#### C. Espace public intergénérationnel et intercommunautaire

- Hygiène dans les parcs (toilettes sèches, fontaines à l'eau) adaptée à tous les profils et âges (enfants, handicapés, séniors)
- Créer des installations intergénérationnelles et intercommunautaires dans les espaces publics, avec des mobiliers et équipements modulables (skate-park, zone parc à chien, zone nature, magasin mobile de type roulotte gérée par des associations / bénévoles / privés / TSHM – travailleurs sociaux hors mur)

#### D. Sécurité

- Mesures pour les enfants :
  - Proposition de création d'un mini jardin circulation pour les enfants
  - Créer des aires de jeux accessibles non loin des écoles et dans les quartiers denses
  - Concertation avec les élèves pour un aménagement participatif des préaux (par exemple jardins potagers ou aménagements naturels)
  - Gestion participative de jeunes et d'adultes pour la réalisation de LEUR projet (par exemple parcours fitness open air aux Palettes)
  - Sécuriser les alentours des écoles et zones 30 lorsqu'ils sont exemptés de passages piétons

#### 6. Conclusion

Lors de cette deuxième séance, les participant-e-s ont approfondi les connaissances acquises lors de la première séance, avec l'audition de nouveaux experts de l'espace public. Fort-e-s des informations collectées, ils/elles ont identifiés 4 sujets sur lesquelles ils/elles souhaitent faire des propositions, ainsi que des critères orientant l'élaboration de ces propositions. Suite à cela, ils/elles ont commencé à émettre un premier lot de propositions pour chaque sujet, qu'ils/elles complèteront, développeront et approfondiront lors de la troisième séance.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Victor Sanchez-Mazas, coordinateur du Conseil des Habitant-e-s directement par téléphone (022 379 88 34).